****

**APPEL A PROJETS 2021**

**« 1000 premiers jours de l’enfant »**

**Cahier des charges**

**ARS Normandie – DREETS Normandie**

**Date limite de dépôt des projets : 20 août 2021**

# Introduction

« Agir pour un écosystème[[1]](#footnote-1) favorable à la santé les 1000 premiers jours de l’enfant »[[2]](#footnote-2)

La période des 1000 premiers jours de l’enfant constitue une période particulièrement sensible pour le développement et la sécurisation de l’enfant, qui contient les prémisses de la santé et du bien-être de l’individu tout au long de la vie[[3]](#footnote-3).

Depuis une trentaine d’années, les recherches montrent dans quelle mesure l’environnement – sous toutes ses formes, qu’il soit nutritionnel, écologique relationnel, culturel ou socio-économique – et les modes de vie ont un impact sur le développement et la santé future de l’enfant.

La mise en évidence de cette période clé dans la vie de l’individu a également été renforcée par la meilleure connaissance de l’influence de l’environnement physique[[4]](#footnote-4) (habitat, qualité de l’air…), des modes de vie (alimentation, activité physique, sommeil…) et de la qualité des relations sur l’expression des gènes et la santé globale de l’individu ; Les facteurs environnementaux influencent fortement les marqueurs épigénétiques, avec des conséquences en termes de santé et développement de l’enfant.

Comme pour les adultes, les enfants de milieux socio-économiques plus faibles sont davantage affectés par des polluants environnementaux (proximité avec le trafic routier, les émissions d’incinération, exposition au plomb, etc.). Plusieurs revues de la littérature relèvent des inégalités en termes d’exposition et en termes de vulnérabilité.

Les trajectoires de vie vers une bonne santé, se mettent en place très tôt, ce qui justifie d’une politique forte et cohérente de promotion, de prévention et de soutien pour agir tout au long du parcours des 1000 premiers jours, de la période préconceptionnelle jusqu’au trois ans de l’enfant.

Il ne s’agit pas d’être déterministe mais au contraire, à travers l’opportunité offerte de cette période des 1000 jours, d’identifier des interventions précoces et des pratiques préventives à développer localement.

La Normandie4 présente :

* Des caractéristiques d’exposition environnementales spécifiques à la région (radon, sites et sols pollués…) ;
* Des inégalités sociales et territoriales de la population des femmes enceintes et des jeunes enfants ;
* Des inégalités territoriales d’exposition aux facteurs de risque et aux facteurs de protection accroissant les inégalités précédemment citées.

Aussi ces éléments de connaissance et d’état des lieux impliquent-ils la mise en place d’une stratégie d’action décloisonnée entre acteurs pour accompagner chaque famille au long des 1000 jours. Celle-ci a pour objectif d’offrir à chaque parent et chaque enfant des ressources répondant à ses besoins dans une logique de proximité et d’accessibilité universelle, en particulier en intégrant de façon systémique la prise en compte des facteurs d’expositions aux polluants de l’environnement et la réduction des inégalités sociales de santé.

# Contexte

« Les 1000 jours » sont le nom d’une politique publique ambitieuse, inédite, qui regarde en face l’origine des inégalités de destin dont nous savons que ces inégalités se nouent avant même la naissance de l’enfant. Les 1000 premiers jours sont donc essentiels, pour son développement mais aussi pour la santé globale de l’adulte qu’il deviendra.

L’ambition est de créer un véritable parcours des 1 000 premiers jours, centré autour de l’enfant, de son développement harmonieux, et qui garantisse en même temps aux parents un quotidien apaisé.

Pour renforcer l’incarnation de la politique des « 1000 premiers jours » au plus près des besoins des populations cibles et des spécificités territoriales, conformément à l’instruction ministérielle [N**°** SGMCAS/2021/74 du 1er avril 2021](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2021.7.sante.pdf), l’Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie et la Direction Régionale de l’Economie, de l’Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de Normandie lancent conjointement un appel à projets afin de susciter et soutenir les initiatives locales, au plus près des besoins.

Les actions financées doivent s’inscrire en cohérence et complémentarité avec les actions déclinées en Normandie dans le cadre :

* De la [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_strategie_pauvrete_2020.pdf);
* De la [Stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l_enfance_vf.pdf), qui fait de la lutte contre la reproduction des inégalités dès le plus jeune âge une priorité. L’accent est ainsi particulièrement mis sur l’incitation à l’accueil des jeunes enfants de familles en situation de pauvreté en structures collectives, au rééquilibrage territorial de l’offre, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, via la création de bonus et à la mise en place de solutions innovantes à travers un appel à manifestation d’intérêt déployé en région actuellement.
* Des priorités du [Plan Régional Santé Environnement Normand (PRSE3](http://www.normandie.prse.fr/)) visant, à agir pour réduire les expositions liées aux facteurs de l’environnement, à promouvoir un environnement favorable à la santé et au bien-être des populations, en ciblant les populations les plus vulnérables en particulier les femmes enceintes et les jeunes enfants. Le 4ème Plan National Santé Environnement publié en mai 2021 renforce les actions de prévention et l’accompagnement des professionnels en particulier [l’action 6 de l’axe 1 intitulé : « Se renseigner sur les conseils de prévention avant et après la grossesse »](http://www.normandie.prse.fr/un-environnement-une-sante-decouvrez-le-4e-plan-a228.html)
* [Le Plan National Nutrition Santé](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf)
* Le [Projet Régional de Santé de Normandie](https://www.normandie.ars.sante.fr/elaboration-du-prs-normand), en particulier dans le parcours périnatalité et développement de l’enfant

Aussi, l’ambition de cet appel à projet régional est de :

* susciter, valoriser et soutenir des démarches innovantes des acteurs locaux ;
* impulser ou contribuer à entretenir des dynamiques en faveur des 1000 premiers jours en réponse aux priorités et modalités définis dans le présent cahier des charges ; ils peuvent contribuer à un ou plusieurs axes.

# PRIORITES REGIONALES :

Le cadre général pour cet appel à projets en Normandie s’articulera autour de deux axes complémentaires à développer dès la notification de l’acte attributif de subvention et jusqu’à la fin de l’année 2022.

## AXE 1 :

## Sensibiliser et former des professionnels qui interviennent / accompagnent / accueillent les femmes enceintes, les parents et enfants tout au long du parcours de la période prénatale jusqu’aux 3 ans de l‘enfant aux enjeux de santé lies aux facteurs de l’environnement

Objectifs :

Mobiliser les professionnels ciblés et mettre en place une action de sensibilisation ou de formation des professionnels du territoire visant à :

* Acquérir des connaissances sur les risques liés aux expositions environnementales dues à l’environnement physique, aux modes de vie et aux activités et les mécanismes en jeu pour la santé des femmes enceintes, du fœtus et du jeune enfant,
* Identifier les sources d’exposition environnementale dans leur milieu de travail,
* Engager des actions permettant d’adapter leurs pratiques professionnelles pour réduire l’exposition des enfants et des femmes enceintes aux polluants de l’environnement
* Développer des activités favorisant le développement psychomoteur et cognitif ainsi que l’éveil culturel et artistiques de l’enfant dans des conditions d’environnements favorables à la santé (relation avec les milieux naturels, extérieurs, matériaux naturels)
* Prodiguer des conseils de prévention pour réduire les expositions aux polluants environnementaux à l’attention des femmes enceintes, des couples en désir d’enfant et des parents de jeunes enfants.

Publics cibles :

Professionnels de la santé, de la petite enfance avec une attention particulière aux professionnels intervenant auprès des publics en situation de précarité et/ou présentant une fragilité / vulnérabilité « médico-psychosociale ». Le projet mettra en lien sur ces temps dédiés, des groupes pluri professionnels et exerçant dans des structures différentes ou en secteur libéral.

Contenus possibles des actions de sensibilisation :

* Lien entre santé et environnements
* Épigénétique et vulnérabilité femmes enceintes et enfants de moins de 3 ans
* Connaissances sur les polluants environnementaux liés à l’aménagement, aux environnements des lieux de vie, aux modes de vie et aux activités
* Effets bénéfiques des espaces naturels, développement d’activités de jeu d’éveil culturel et artistique en sécurité (càd sans risques d’expositions polluants) et promoteur du développement cognitif et psychoaffectif et sensoriel
* Conseils de prévention promotion environnements et conditions de vie propices à la femme enceinte, au développement du fœtus et au développement et éveil du jeune enfant (dont bénéfices de l’accès à la nature, éveil artistique et culturel)

Il sera apprécié que le porteur de projet s’investisse dans la journée mondiale de l’environnement durant le mois de juin 2022, avec un regard centré sur la femme enceinte et le très jeune enfant.

## AXE 2 :

## Développer une démarche innovante, au sein d’un territoire en faveur des 1000 premiers jours, au plus près des besoins repérés tout au long du parcours ayant pour but la réduction des inégalités sociales de santé

Ces projets territoriaux devront se construire dans une approche pluri-professionnelle et partenariale, en s’appuyant sur les structures existantes. Ils devront pouvoir aborder une ou plusieurs des priorités suivantes :

* Le repérage précoce des situations de fragilité et l’accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours ; ce repérage permettra de faciliter les orientations et les liens entre les professionnels de santé, du champ social et la PMI.

Dans ce cadre, des formations de professionnels sur le repérage des risques de maltraitance ou de maltraitance avérée, pourront être développées ;

* Le développement d’actions en promotion de la santé pour les plus petits (nutrition, environnement et exposition aux substances toxiques dès la période préconceptionnelle dans le milieu professionnel, au domicile, dans les lieux d’accueil du jeune enfant, logement, etc.) ;
* La prévention de l’isolement et de l’épuisement des parents, notamment des mères en post-partum ; une attention particulière sera portée aux familles mono-parentales ;
* La conciliation des temps entre vie professionnelle et parentalité, exemple : modes de garde innovants
* La place du père ou du second parent dans le parcours des 1000 premiers jours.

# modalités opérationnelles

1. STATUT DES PORTEURS DE PROJETS :

Peuvent prétendre à répondre : des établissements de santé disposant d’une maternité et ceux mettant en œuvre un centre périnatal de proximité, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés à but non lucratif, des associations à but non lucratif.

Pour les projets regroupant plusieurs acteurs, l’ensemble des subventions est versé à la structure porteuse du projet. Cette dernière est ensuite chargée de distribuer ces subventions entre tous les partenaires opérationnels faisant parti du partenariat. Elle devra rendre compte de cette distribution lors du suivi des projets.

Une personne physique unique doit être désignée comme coordinatrice du projet.

1. DEPOT DU DOSSIER :

Modalités de dépôt du dossier :

Le dossier est soumis à l’ARS et à la DREETS en format électronique à déposer avant la date limite de dépôt, fixée au 20 août 2021 à 23h59, en format « .docx » ou « .pdf » **sur les deux** courriels suivants :

[ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr) ET [norm.polees@dreets.gouv.fr](mailto:norm.polees@dreets.gouv.fr)

L’objet du mail doit débuter par l’intitulé suivant : « AAP 2021\_ 1000 jours »

1. CONTENU DU DOSSIER :

Le dossier comportera les documents suivants :

* Le Cerfa 12156\*05 (incluant un descriptif du projet et un budget prévisionnel) <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
* Les statuts de la structure qui porte le projet
* Un RIB

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT INSTRUITS

1. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

* Les compétences du porteur de projet. En particulier, le porteur de projets doit être en capacité de coordonner une démarche pluripartenariale et intersectorielle
* Le projet doit s’inscrire dans un ou plusieurs axes mentionnés au 3.
* L’effectivité des partenariats développés dans le projet
* La prise en compte des ressources du territoire (à définir précisément dans le projet). A noter qu’il n’est pas possible de financer des projets de portée extrarégionale
* Le projet / action qui s’inscrit tout au long du parcours des 1000 premiers jours mettant en lien des structures différentes centrées sur les familles
* La contribution du projet à agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
* L’identification des éléments de diagnostic (atouts, faiblesses, besoins, attentes) du territoire
* La pertinence entre les objectifs formulés dans le projet et les éléments de diagnostic
* La cohérence des moyens déployés au regard des objectifs formulés
* La faisabilité du projet dans le calendrier imposé
* Le rayonnement du projet sur le territoire
* La démarche innovante sur le contenu et/ou les modalités de déploiement territorial

1. MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets recevables seront instruits par le comité de pilotage composé de représentants de l’ARS Normandie (niveau régional et délégués départementaux), de la DREETS Normandie, des DDETS et du Commissaire à la lutte contre la pauvreté.

L’avis d’un expert sur un champ d’action développé dans un projet pourra être sollicité.

Les projets retenus feront l’objet d’un accompagnement financier par l’ARS et/ ou la DREETS dans la limite des enveloppes financières spécifiques dédiées pour la région.

1. CALENDRIER

* Date d’ouverture de l’appel à projet : 29 juin 2021
* Echéance pour le dépôt des dossiers : 20 août 2021
* Date de sélection des projets : semaine du 13 au 19 septembre 2021

La liste des projets retenus sera validée par l’ARS Normandie et la DREETS Normandie en septembre 2021.

1. SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS FINANCEES :

* Les porteurs de projet sélectionnés s’engagent à faire mention du soutien de l’Etat et de l’ARS dans toutes les actions de communication ou de promotion relatives au projet et notamment sur tous les supports écrits, numériques ou audiovisuels.
* Les porteurs de projets devront transmettre avant le 30 juin 2022 un pré-bilan quantitatif et qualitatif de l’action et un compte-rendu financier (cerfa n°15059\*01)
* Les porteurs de projets s’engagent à transmettre un rapport d’exécution du projet une fois celui-ci achevé. Ce rapport d’exécution contient notamment un bilan financier.

1. Un écosystème est un ensemble formé par une communauté d'êtres vivants en interrelation l’environnement dans lequel il vit. Au sein de l'écosystème se tisse un réseau de dépendances, d'échanges d'information, d’énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie [↑](#footnote-ref-1)
2. La période des « 1000 premiers jours » s’étend du 4ème mois de grossesse aux deux ans de l’enfant ; cependant dans le présent cahier des charges cette période couvre une période plus large depuis la période préconceptionnelle jusqu’à l’âge de trois ans de l’enfant. [↑](#footnote-ref-2)
3. S. P. France, « Rapport de la commission des 1000 premiers jours,» 2020. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ars Normandie- 1000 premiers jours de la vie- Enjeux liés à l’environnement, état des lieux en Normandie, 2021 [↑](#footnote-ref-4)